



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/Agenda/1128
8 juin 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1128^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,
le mardi 9 juin 1964, à 15 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question du conflit racial en Afrique du Sud résultant de la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine : lettre en date du 11 juillet 1963 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 32 Etats Membres (S/5348).
 - a) Lettre en date du 27 avril 1964 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, de Ceylan, de Chypre, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jamaïque, du Japon, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Népal, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, des Philippines, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, du Tanganyika, du Tchad, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et de Zanzibar (S/5674).
 - b) Rapport du Secrétaire général en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1078^{ème} séance, le 4 décembre 1963 (S/5658 et Corr.1 et Add.1-2).
 - c) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (S/5621 et 5717).
